

ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 6 mars deux mil dix huit

L'an deux mil dix-huit, le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents :

Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ –Sébastien CARRARA - Justine BOURDON - Karine BOUDESSEUL
Nadia GARCIA - Jérôme DÉHU

Absents excusés:

Angélique SEARA a donné procuration à Jacques CARPENTIER

Mickaël FOUCHÉ a donné procuration à Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2018

Election d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Bailly-Saint Léger aux Bois- Tracy le Val (SIAEP) :

Suite au décès de M. Jean-Paul COUDERT, conseiller municipal et délégué titulaire au SIAEP, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire dans ce syndicat.

Après appel des candidatures, un seul membre du Conseil Municipal est candidat, il s'agit de M. Jérôme DÉHU.

Le Conseil Municipal, par 13 voix, désigne M. Jérôme DÉHU délégué titulaire au SIAEP.

Election d'un délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Tracy le Mont- Tracy le Val (SIA):

Pour la même raison, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au SIA.

Après appel des candidatures, un seul membre du Conseil Municipal est candidat, il s'agit de M. Patrick BAKUM, délégué suppléant au SIA.

M. le Maire indique que M. Patrick BAKUM doit être remplacé en qualité de délégué suppléant.

Après appel des candidatures, M. Michel LANGLET souhaite se présenter pour être délégué suppléant.

Le Conseil, par 13 voix élit M. Patrick BAKUM délégué titulaire et M. Michel LANGLET délégué suppléant au SIA.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Il convient également de procéder au remplacement de M. Jean-Paul COUDERT qui était titulaire au sein cette commission.

Après appel des candidatures, un seul conseiller se présente, il s'agit de M. Michel LANGLET, membre suppléant à la CAO.

M. le Maire indique qu'il convient alors d'élire également un nouveau membre suppléant.

Après appel des candidatures, Mme Patricia FERREIRA souhaite se présenter pour être membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, installe M. Michel LANGLET dans ses fonctions de membre titulaire et Mme Patricia FERREIRA dans ses fonctions de membre suppléant au sein de la Commission d'Appel d'Offre.

Travaux : réparation des gouttières de la Mairie-Ecole

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut procéder au remplacement des gouttières de la Mairie-Ecole.

Après avoir eu un contact avec elle, l'entreprise Michel BRICAUST a fait une proposition pour un montant de 3 738,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise Michel BRICAUST pour un montant de 3 738,00€ HT.

DETR 2018 : Mise aux normes PMR de l'école, la salle des fêtes et l'église :

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le taux de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise aux normes PMR est passé de 45% à 40%. Il sollicite les conseillers afin de déposer une demande de subvention au titre de cette DETR, ce qui permettra de mettre aux normes l'école, l'église et la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à faire cette demande de subvention pour la mise aux normes PMR de l'école, la salle des fêtes et l'église au taux de 40%.

19h25 : Arrivé de M. Sébastien CARRARA, conseiller municipal

Demande de subvention :

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu, en Mairie, par courrier, une demande de subvention de l'association Trasso Boutchou, pour un montant de 16 875€. Association dont le siège est située sur la commune de Tracy le Mont. Cette subvention permettant d'équilibrer la gestion de l'association principalement pour l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH).

Il précise au conseil que la commune n'a pas vocation à organiser des ALSH contrairement à la commune de Tracy le Mont qui, elle, a cette compétence.

En effet, pour Tracy le Val, c'est la CC2V qui est compétente en matière d'ALSH.

Les ALSH pour les enfants de la commune sont donc organisés par la CC2V dans des locaux mis à disposition pour les communes concernées avec prise en charge des enfants par cars dans chacune d'entre-elles.

Il indique que l'association Trasso Boutchou accueille dans ses ALSH des enfants de la commune de Tracy le Val.

Il précise également que la CC2V accueille, elle aussi, des enfants de Tracy le Mont et qu'elle ne s'est jamais opposée à ce que des familles de Tracy le Val inscrivent leurs enfants dans des structures extérieures. Mettre ses enfants à Trasso Boutchou ou à la CC2V, c'est un choix, pour les familles, qui relève de la seule responsabilité de celles-ci. La CC2V précise qu'elle n'interviendra pas financièrement sur ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide avec 12 voix contre et 2 abstentions (J. BOURDON et J.DÉHU) de ne pas accéder à la demande de subvention de l'association Trasso Boutchou pour les ALSH, considérant que l'organisation de ceux-ci relève uniquement de la compétence de la commune de Tracy le Mont.

Règlement cimetière :

Le règlement est présenté au Conseil Municipal, il amène des observations de la part du conseil, ce point est donc reporté pour approbation lors de la prochaine réunion.

Modification du Plan Local d'Urbanisme : validation des propositions de la commission d'urbanisme

En date du 30 mai 2017, le conseil a pris la décision de faire une modification du PLU notamment sur la zone 1AU afin d'adapter certaines dispositions du règlement écrit.

La commission urbanisme étant chargée de ces modifications et ayant terminé ses travaux les présentent par le biais de M. le Maire au conseil.

Après un très large débat et une opposition farouche de M. LANGLET sur les dispositions présentées, le conseil est invité à valider les propositions de la commission urbanisme. Toutefois, M. le Maire demande à M. LANGLET de ne pas prendre part au vote étant directement concerné par les modifications. Etant propriétaire d'une parcelle jouxtant cette zone, il ne peut être juge et partie.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 abstentions (J. BOURDON, J.DÉHU et S. CARRARA), valide les modifications présentées. Ce dossier pouvant passer à sa phase 2 : préparation du dossier d'enquête publique.

Questions diverses :

Coupures d'électricité : M. le Maire indique au conseil qu'ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique les 20 et 21 mars, ce qui entraînera une ou plusieurs coupures d'électricité dans certaines rues de Tracy le Val.

Ces coupures seront effectives entre 8h et 9h30 et entre 13h et 15h30. L'ensemble des rues est concerné mais pas toutes les habitations. Les éléments précis se trouveront dans les cadres d'informations prévus à cet effet.

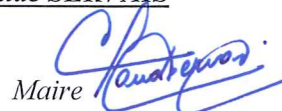
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA


Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire